

Collecte de produits dangereux mutualisée de Biotop en octobre 2021

Tous les déchets qui contiennent à part variable des éléments toxiques ou dangereux présentant des risques pour la **santé humaine et l'environnement** sont classés comme **Déchets Dangereux (DD)**. Ils peuvent être de différentes natures : organique, minérale, ou gazeuse. Ils **représentent 3%** des déchets produits en France avec 11 millions de tonnes en 2012 (ADEME).

Leur mélange est interdit, sauf dérogation et ils sont soumis à une réglementation spécifique pour leur fin de vie : ils sont suivis par un **Bordereau de Suivi des Déchets (BSD)** et sont transportés puis traités en filière spécialisée dans le traitement de matières dangereuses.

Biotop organise trois collectes mutualisées de DD par an. Quels bénéfices apportés ? :

- > **Conformité** à la réglementation de gestion des déchets
- > **Protection de l'environnement** par un traitement en filière spécialisée
- > **Réduction des coûts de gestion** des déchets par la mutualisation



25h

Temps passé Biotop



26

Entreprises
participantes



4.500 Kg

collectés



6.400 €

d'Économies réalisées¹



3,8 t

CO2 eq émis²

Que deviennent-ils ?

La plupart des DD sont destinés à être éliminés par **incinération**. Ceci s'explique par les dangers qu'ils représentent pour l'homme et l'environnement.

La majorité des DD que nous collectons font l'objet d'une **valorisation énergétique en cimenterie**.

Ce procédé consiste à transformer en vapeur sous pression la chaleur dégagée par la combustion des déchets. La vapeur générée sert alors à la **production d'électricité**. Le statut d'opération de valorisation énergétique n'est accordé qu'aux incinérateurs atteignant une performance énergétique minimum.

A l'issue de la collecte, les entreprises participantes reçoivent un **BSD**. Ce document permet de tracer le déchet et d'identifier les acteurs de sa gestion depuis son lieu de production jusqu'à son élimination.

Pour aller plus loin

Comme pour tout déchet, la priorité doit être mise sur la **prévention** : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Cela est particulièrement vrai pour les déchets dangereux dont l'analyse en cycle de vie démontre de nombreux impacts environnementaux. A titre d'exemple, les produits d'entretien professionnels sont facilement remplaçables par des produits équivalents non dangereux et écolabelisés.

Biotop peut réaliser un diagnostic des produits utilisés pour identifier ceux pouvant être remplacés. Les bénéfices apportés par cette démarche sont environnementaux mais aussi économique par la réduction du coût de gestion des DD ; coûts parmi les plus élevés en traitement des déchets.

¹ - Économies réalisées sur le transport grâce à la mutualisation des déchets dangereux
² - En moyenne 146 Kg CO₂ eq par entreprise participante. Soit l'équivalent de 760 Km en voiture thermique
Source : Base Carbone®

Collecte de produits dangereux mutualisée de Biotop en octobre 2021

Figure 1 : Pourcentage de déchets dangereux collectés par catégorie lors de la collecte mutualisée d'octobre 2021 (en Kg)

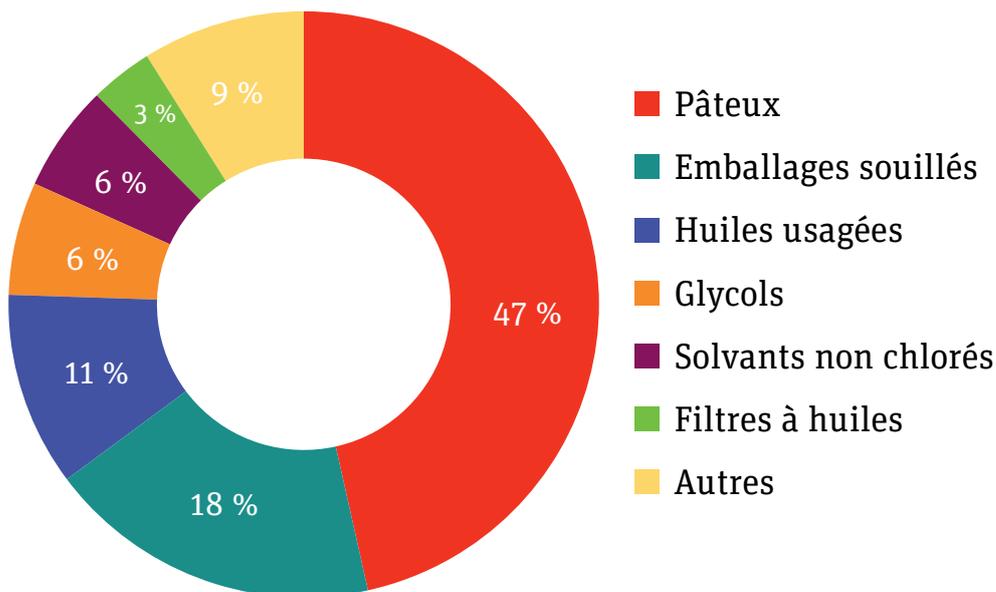


Figure 2 : Poids de déchets dangereux collectés par catégorie lors de la collecte mutualisée d'octobre 2021

